



## **Les premiers ministres se concentrent sur les familles**

**VANCOUVER, 21 juillet 2011** – Aujourd’hui, les premiers ministres ont uni leurs voix pour souligner l’importance accordée aux familles dans les décisions que prennent leurs gouvernements et ont discuté d’options en vue de relever les nombreux défis auxquels les familles canadiennes sont confrontées. Les premiers ministres ont rendu public un document d’information présentant certaines des initiatives mises en œuvre par leurs gouvernements pour promouvoir le bien-être des familles.

### **Soutenir les parents et offrir aux enfants un bon départ dans la vie**

Permettre aux enfants de partir du bon pied est essentiel pour qu’ils deviennent des adultes en bonne santé disposant des meilleures possibilités de réussite. Il est primordial d’offrir aux parents des choix pour les soins de leurs enfants et des services de garde accessibles, abordables et de qualité.

Les provinces et les territoires ont été particulièrement actifs dans la promotion du développement de la petite enfance et ont mis en œuvre des politiques visant à accroître les choix offerts aux parents et à améliorer la qualité des services de garde.

Les premiers ministres ont convenu que les gouvernements doivent travailler ensemble pour assurer une aide adéquate aux parents, et ce, au bénéfice des familles et de l’économie. Ils ont souligné que pour les provinces participantes, les prestations de maternité et les prestations parentales versées actuellement dans le cadre du programme d’assurance-emploi sont insuffisantes pour fournir à de nombreuses familles canadiennes le soutien nécessaire pour faire du congé parental un choix sensé.

Les premiers ministres ont également constaté que les problèmes de santé mentale et les maladies mentales constituent la première cause d’incapacité au Canada, devant les maladies cardiaques et le cancer. La plupart des Canadiens seront confrontés, d’une manière ou d’une autre, à des problèmes de santé ou de maladie mentale qui les toucheront eux-mêmes ou affecteront un membre de leur famille. Sur le plan économique, les coûts liés aux problèmes de santé mentale au Canada totalisent plus de 50 milliards de dollars par année. Cependant, ces problèmes et les répercussions négatives qu’ils engendrent peuvent être prévenus et efficacement contrôlés s’ils sont pris en charge avant l’âge adulte. Les premiers ministres ont rappelé que la promotion de la santé mentale et la prévention de la maladie mentale sont des priorités et que leurs gouvernements accomplissent déjà un travail considérable dans ces domaines. Dans le prolongement de ces efforts, le Manitoba accueillera un sommet sur la santé

mentale réunissant les gouvernements et des intervenants de premier plan à l'hiver 2011. La démence sera parmi les sujets discutés.

Les premiers ministres ont également convenu de travailler ensemble à traiter des questions relatives aux troubles du spectre autistique.

### **Possibilités pour la jeunesse**

Les premiers ministres ont convenu qu'il est prioritaire d'accroître les possibilités offertes aux jeunes. Les provinces et les territoires disposent de programmes qui offrent de la formation aux jeunes afin de les aider à trouver un emploi. Toutefois, les programmes fédéraux actuels de formation professionnelle pour les jeunes dédoublent les programmes en place dans les provinces et les territoires. Le transfert de ces programmes aux provinces et aux territoires accompagné du financement qui y est rattaché permettrait une approche plus uniforme et plus intégrée de la formation professionnelle, réduirait les inefficacités et favoriserait de meilleurs résultats pour les jeunes Canadiens.

### **Des familles actives et en santé**

Les premiers ministres conviennent qu'un mode de vie sain est une priorité, non seulement parce que de saines habitudes de vie améliorent la vie des Canadiens, mais également parce que cela est profitable pour nos systèmes de santé. En renforçant nos stratégies de prévention et de promotion de la santé et celles concernant les maladies chroniques, et en améliorant la santé des Canadiens, les gouvernements peuvent contribuer à rendre les systèmes de santé plus efficaces et plus viables.

Les premiers ministres se sont engagés à poursuivre le travail au sein des organismes, des ministères et des gouvernements en adoptant une approche plus proactive face à ces questions et en faisant la promotion d'une famille active et en santé, tant sur le plan physique que mental. Ils ont souligné que des approches faisant appel à la fois à l'éducation, à la justice, au logement, aux services sociaux et à d'autres domaines seront nécessaires.

Ainsi, les premiers ministres encouragent les ministres concernés à travailler ensemble en vue d'améliorer la santé des jeunes et des enfants, notamment en accélérant les travaux visant à augmenter les possibilités s'offrant aux enfants et aux jeunes après les heures de classe pour adopter un mode de vie sain et plus actif.

Au Canada, 59 p. cent des adultes et 26 p. cent des enfants souffrent de surpoids ou d'obésité. Le taux d'obésité juvénile a presque triplé au cours des 25 dernières années. On prévoit que dans 20 ans, jusqu'à 70 p. cent des Canadiens d'âge moyen seront en surpoids ou obèses. Les adultes touchés meurent de trois à sept ans plus tôt que les autres adultes. Il est difficile de venir à bout de l'obésité. La prévention durant l'enfance est par conséquent essentielle.

Les premiers ministres encouragent leurs ministres responsables de la santé et de saines habitudes de vie à poursuivre leur collaboration dans le cadre d'un certain

nombre d'initiatives susceptibles d'améliorer la santé globale des Canadiens, notamment :

- par la réduction du sodium et du sucre dans les plats cuisinés;
- par la mise en place de politiques d'achat et d'autres directives favorisant la santé chez les fournisseurs de services de garde, dans les écoles, les centres récréatifs et les autres lieux où se rassemblent les jeunes et les enfants;
- par la prévention, le diagnostic, l'intervention précoce, la recherche et le soutien aux personnes touchées par l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Les mesures prises par les Canadiens pour améliorer leur santé ont une incidence non seulement sur leur bien-être, mais également sur la viabilité des systèmes de santé. Les gouvernements peuvent appuyer ces résultats positifs par un soutien et une éducation appropriés et efficaces.

### **Des aînés actifs et autonomes**

La population canadienne vieillit. En 2009, on comptait 4,7 millions d'aînés au Canada et d'ici 2036, ce nombre doublera. Les aînés sont partie intégrante de nos familles et de nos communautés. En plus d'offrir une aide et un soutien précieux aux enfants et aux petits-enfants, les aînés contribuent à la société par la richesse de leurs connaissances et de leur expérience et sont par ailleurs un des groupes de bénévoles les plus actifs au sein des communautés.

Les premiers ministres ont identifié trois exemples de mesures que les gouvernements peuvent mettre en œuvre pour aider les aînés à demeurer actifs, en bonne santé et intégrés à leurs communautés :

- favoriser le développement de communautés amies des aînés qui permettront aux personnes âgées de rester autonomes et chez elles aussi longtemps que possible;
- continuer de collaborer en vue d'améliorer le système de revenu de retraite du Canada;
- prendre des mesures afin de protéger les aînés vulnérables contre la victimisation et la violence.

La mise sur pied de communautés amies des aînés implique la mise en place de politiques, de services, d'établissements et de structures à travers un large éventail de ministères. Les premiers ministres conviennent d'encourager une approche impliquant l'ensemble de leur gouvernement pour appuyer ces efforts.

Les premiers ministres ont demandé à leurs ministres des Finances de continuer à travailler à l'amélioration du système de revenu de retraite du Canada.

Les premiers ministres saluent l'engagement du gouvernement fédéral d'amender le *Code criminel* afin que toute infraction commise à l'endroit d'une personne vulnérable en raison de son âge soit considérée comme circonstance aggravante. Les premiers ministres s'engagent à travailler avec le gouvernement fédéral afin que ces progrès soient réalisés rapidement

Les premiers ministres ont également demandé aux ministres de la Justice de poursuivre leur travail avec leur homologue fédéral en vue d'examiner les approches

qui permettraient au système de justice criminelle de répondre aux préoccupations liées à la violence et à la victimisation.

**Bénévoles et organismes sans but lucratif**

Les premiers ministres ont reconnu le rôle crucial que jouent les organismes à but non lucratif, les associations caritatives et les services de bénévoles en offrant des services aux familles au sein de nos communautés. La première ministre Clark accueillera l'an prochain un sommet spécial qui réunira les organismes à but non lucratif, les associations caritatives et les gouvernements en vue d'obtenir des conseils sur la meilleure façon de continuer à jouer ce rôle essentiel à l'avenir.

– 30 –

**Relations avec les médias :**

**Nina Chiarelli**

Gouvernement de la Colombie-Britannique

250 387-0793

250 216-8426 (cell.)

[nina.chiarelli@gov.bc.ca](mailto:nina.chiarelli@gov.bc.ca)